

CR du SNPTES- CT Du 25 juin 2020 -

ORDRE DU JOUR

Point n° 1 : Approbation du PV du CT du 24 octobre 2019 (avis)

Vie Institutionnelle

Point n° 2 : Cadrage du déroulement des opérations de rentrée et du 1er semestre de l'année universitaire 2020-2021 (avis)

Point n° 3 : Principe de l'intégration organique de l'école de sages-femmes à l'UFR-Faculté de médecine de Nancy (avis)

Ressources Humaines

Point n° 4 : Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité (avis)

Point n° 5 : Référentiel d'activités pédagogiques des Enseignants-Chercheurs, des Enseignants du Premier et Second Degré et Professeurs ENSAM - Année 2020-2021 (avis)

Point n° 6 : Prolongation du dispositif expérimental des primes d'intéressement BIATSS au titre de l'exercice budgétaire 2020 (avis)

Point n° 7 : Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS de la filière médicale des SIUMPPS et SUMPPS (avis)

Point n° 8 : Campagnes d'avancement des personnels contractuels BIATSS de la filière médico-sociale - détermination des volumes de promotions offerts (avis)

Point n° 9 : Subvention de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des personnels de l'Université de Lorraine - année 2020 (avis)

Point n° 10 : Prime exceptionnelle pour les personnels de l'Université de Lorraine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 (débat)

Point n° 11 : La rupture conventionnelle (information)

Point n° 12 : Mise en œuvre du « forfait mobilités durables » (information) Divers

Point n° 13 : Suivi des propositions et avis du CT du 14 mai 2020 (information)

Point n° 14 : Questions diverses

Toutes les OS sont représentées.

Pour l'administration :

- Président - VP RH - DGS - DRH - chargée de mission auprès de la VP RH (future VP RH), Secrétaire CHSCT
- Invités permanents : SG, Sous directrice personnel BIATSS DRH,
- Experts : VP CA point 2, DGSA Point 3
- Responsable Masse Salariale DRH chargée de mission LDG Mobilité Point 4

Informations du Président

Christine Roizard prend sa retraite pendant l'été et sera remplacée par Myriam Duban PR Sciences Economiques chercheuse au Beta et directrice du Pôle SJPEG.

Point n° 1 : Approbation du PV du CT du 24 octobre 2019 (avis)

Vote : 8 POUR 2 Abstentions**Point n° 2 : Cadrage du déroulement des opérations de rentrée et du 1er semestre de l'année universitaire 2020-2021 (avis)**

Il s'agit d'un document évolutif et centré sur la pédagogie – les fonctions supports n'y sont pas mentionnées ... – le port du masque est optionnel si la distanciation physique est assurée. Il faudra éviter le brassage de populations à l'échelle des départements lorrains, un groupe d'étudiants doit rester dans la même salle toute la journée. Il y aura possibilité de nettoyage en mi-journée pour des amphithéâtres. Les étudiants bénéficieront de masques et une place sur deux dans les salles et les amphis seront occupés conformément aux gestes barrières.

La moitié des étudiants UL effectuent des travaux pratiques en binômes ou en groupe : l'EPI sera nécessaire. Les salles devront être aérées régulièrement.

Il faut à présent faire face aux frais impliqués par le Covid : sur 2020 ont été réalisées des économies de chauffage, de missions et de réception. Sur 2021 on maintient des budgets, le déficit prévisible sera assumé pour soutenir l'activité des pôles et collègiums.

La charge de nettoyage en journée peut être répartie entre agents UL et secteur privé.

La rentrée sera "hybride" mais cet hybride n'est pas définitif. L'établissement ne pousse pas au tout-numérique. Nous sommes dans une situation de crise.

Nous soulignons que les BIATSS ne sont pas mentionnés dans ce cadrage.

Nous demandons ainsi qu'une autre OS qu'un bilan soit réalisé. Le président explique qu'il faudra voir avec le CHSCT, et peut-être le faire faire par un organisme tiers. Certains services seront amenés à fournir un retour sur leur activité spécifique pendant l'état d'urgence.

Concernant les Biatss : à la reprise, le travail sur site est la règle (sauf indication médicale). Le travail à distance perdurera seulement si les gestes barrières ne sont pas possibles (instaurer un roulement), mais tous les aménagements seront étudiés et validés.

Nous demandons à ce que le dispositif du télétravail, dont la campagne a été lancée pendant le confinement, soit réouvert en janvier. En effet, les personnels avec enfants à la maison et qui ne télétravaillaient pas l'année dernière n'ont vu ce qu'était le télétravail (qui n'est pas le travail à distance ...) qu'une fois les écoles réouvertes.

On nous indique qu'il sera peut-être possible de travailler sur celui-ci en commission « temps de travail » et qu'il faudra prévoir une expérimentation sur le télétravail ponctuel car la réglementation l'exige.

Le SNPTES opte pour le bénéfice du doute et n'assimile pas la Présidence au Gouvernement en place qui semble vouloir profiter de la crise pour augmenter les heures en non présentiel.

Nos élus CHSCT ont voté contre au comité précédent mais le document étant encore en cours de correction, les amendements proposés ont été ajoutés.

Le fait d'omettre les personnels administratifs, techniques, de bibliothèque et sociaux et de santé dans ce document ne nous échappe pas et nous pensons que c'est une erreur : nous concourons tous à l'enseignement et à la recherche.

Vote : 5 POUR dont vos élus, 4 CONTRE et 1 abstention

Point n° 3 : Principe de l'intégration organique de l'école de sages-femmes à l'UFR-Faculté de médecine de Nancy (avis)

VOTE Unanimité

Détails sur demande

Point n° 4 : Lignes directrices de gestion relatives à la mobilité (avis)

Les élus n'ont eu qu'un seul GT pour discuter de ce dossier qui résulte du changement de compétence des CAP.

Le SNPTES trouve que c'est peu alors que c'est un changement radical de gestion des personnels.

Nos élus en CTMESR ont voté POUR ces LDG car le Ministère a pris leurs amendements en considération. De plus, l'UL a été plus loin que le décret.

Le GT a fait l'objet [d'un CR SNPTES](#)

VOTE : 4 POUR dont vos élus - 3 CONTRE - 2 ABST

Un élu UNSA s'en va, nous passons à 9 votants.

Point n° 5 : Référentiel d'activités pédagogiques des Enseignants-Chercheurs, des Enseignants du Premier et Second Degré et Professeurs ENSAM - Année 2020-2021 (avis)

Trois lignes ont été ajoutées au référentiel pour prendre en compte les activités dues à la Covid. Elles ne seront pas définitives.

VOTE : 6 POUR dont vos élus – 3 CONTRE

Point n° 6 : Prolongation du dispositif expérimental des primes d'intéressement BIATSS au titre de l'exercice budgétaire 2020 (avis)

Un dispositif expérimental qui dure depuis quelques années déjà. Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion d'exprimer notre opposition à cette prime qui crée des iniquités entre les personnels

VOTE : 2 POUR (SGEN) – 6 CONTRE (SNPTES - FSU - CGT-SUD) – 1 ABSTENTION (UNSA)

Point n° 7 : Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS de la filière médicale des SIUMPPS et SUMPPS (avis)

Ces personnels sont enfin traités comme les autres contractuels. On désespérait.

VOTE : 9 POUR (Unanimité)

Point n° 8 : Campagnes d'avancement des personnels contractuels BIATSS de la filière médico-sociale - détermination des volumes de promotions offerts (avis)

De la même façon, en parallèle au calcul des promotions des BIATSS contractuels, on détermine ici le volume des promotions pour les contractuels de la filière médico-sociale.

Nous soulignons, d'une part, que cette campagne aurait dû avoir lieu plus tôt - nous en avons fait la demande explicitement en CT les années précédents- et d'autre part, que nous ne comprenons pas pourquoi le reliquat de la campagne de cette année ne figure pas dans le tableau contrairement aux ITRF contractuels. La DRH fera la correction.

VOTE : 9 POUR (Unanimité)

Point n° 9 : Subvention de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des personnels de l'Université de Lorraine - année 2020 (avis)

Une bataille qui a pris beaucoup de temps.

L'administration ne reconnaissait que 6 Organisations Syndicales, alors que nous sommes 7.

Mode de calcul : la totalité de la subvention allouée a été divisée en deux.

La première moitié est une part fixe à chaque OS représentative en National : elle a donc été divisée par 7.

La seconde moitié a été répartie en fonction du nombre de sièges obtenus.

Le SNPTES a donc la somme la plus importante.

La subvention UL est versée en compensation du manque de locaux syndicaux : un à la FST et un sur le Saulcy. Un peu insuffisant vu le nombre de personnels à l'UL.

A savoir : le SNPTES ne bénéficie d'aucune subvention nationale et ne vit que grâce à ses adhésions.

VOTE : 7 POUR dont vos élus - 2 CONTRE

Point n° 10 : Prime exceptionnelle pour les personnels de l'Université de Lorraine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 (débat)

La présidence attend des informations du Ministère.

A l'heure où nous écrivons nous sommes conviés à un GT extraordinaire sur le sujet le 7 juillet. Nous ne manquerons pas de vous informer ensuite.

Nous vous renvoyons dans un premier temps au [communiqué du SNPTES](#) au sujet de cette prime.

Point n° 11 : La rupture conventionnelle (information)

5 dossiers sont en cours d'instruction - 2 ECH et 3 BIATSS, les personnels vont recevoir leur date d'entretien très prochainement.

Il s'agit d'une possibilité qui résulte de la loi de transformation de la fonction publique.

A savoir : il est possible de créer une entreprise ou de devenir salarié en restant fonctionnaire : on peut demander une disponibilité pour convenance personnelle. Quitter la fonction publique dans un contexte post-Covid n'est peut-être pas judicieux. Les licenciements dans le privé pleuvent actuellement, la décision doit être mûrement réfléchie.

Point n° 12 : Mise en œuvre du « forfait mobilités durables » (information)

Vous allez au travail en vélo ou vous co-voiturez (avec un collègue, un voisin, pour déposer les enfants du quartier à l'école...), vous pouvez demander ce forfait qui s'élève à 200 euros.

Point n° 14 : Questions diverses

Questions SNPTES :

Certains PRA prévoient du travail à distance jusqu'en septembre, est-ce toujours la règle ? Les personnels doivent-ils tous avoir repris d'ici fin juillet ?

La décision appartient aux chefs de service.

Le cadrage UL n'est pas obligatoire et les situations ne sont donc pas les mêmes suivant les services, ce qui est parfois incompréhensible pour les personnels.

La règle des 1/3 des effectifs est-elle toujours applicable ? Jusqu'à quand ?

La situation a été révisée au 2 juin, elle ne s'applique plus forcément.

Les agents " personnes à risque " seront-ils bien en télétravail ou ASA au 1er sept ?

Les agents à risque seront en télétravail ou en ASA à nouveau à partir du 20 août.

Autres questions :

CGT :

Quelle est la politique actuelle de l'établissement concernant le renouvellement des contrats pour les contractuels ? Pour l'heure, aucune fin de contrat dû à la pandémie, mais cela pourrait arriver

Un contractuel peut-il postuler sur un poste de catégorie supérieure en fin de contrat ?

Oui, si le poste est totalement différent de celui du contrat précédent. De même, les CDD qui reviennent après une interruption de contrat peuvent postuler sur un emploi de catégorie supérieure. En revanche, si l'agent reste sur le même poste avec les mêmes fonctions, cela n'est pas possible.

FSU

Quelle est la politique de l'université concernant les repas du midi des personnels ? Est-ce que l'université peut verser une compensation aux personnels de salaires modestes durant cette période de COVID 19 ?

Le CROUS va réouvrir normalement fin août, d'ici là on se débrouille.